



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 328 - 14 janvier 2017

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1 - Women's March on Paris - 21 janvier - Appel féministe unitaire - Page 2
- 2 - La bonne année de la MMF - Page 2
- 3 - MMF : Appel à l'action et appui à la Marche des Femmes à Washington - Page 2
- 4 - Tunisie : Abolir d'urgence le criminel article 227bis du Code pénal tunisien - l'Association Beity
- 5 - Turquie : Retrait du sulfureux projet de loi sur le viol des mineurs - AFP - Page 5
- 6 - Maroc : Au Maroc, la justice relaxe les deux jeunes filles poursuivies pour homosexualité - lemonde.fr - Page 6
- 7 - La romancière turque Asli Erdogan libérée - Hala Kodmani - Page 6
- 8 - Inscription dans la loi du Haut Conseil à l'Égalité, un levier structurel et indispensable pour renforcer la lutte contre le sexisme dans la durée - Page 7
- 9 - Valérie Pécresse coupe les bourses au genre - Cécile Daumas - Libération - Page 7
- 10 - Enseignement religieux en Alsace-Moselle : L'Élysée contre les recommandations de son Observatoire de la laïcité ? - UFAL - Page 8
- 11 - Soutien à Flo Marandet : Pour en finir avec l'impunité de la violence masculine sur les réseaux sociaux et ailleurs ! - Zeromacho - Page 9
- 12 - La GPA - Extension du domaine de l'exploitation - Collectif CORP - Page 9
- 13 - Cybersexisme - Les auteurs doivent répondre de leurs actes - ECVF - Page 10
- 14 - L'Université doit demeurer neutre à l'égard de tout engagement religieux - par les invités de Médiapart - Page 10
- 15 - Pour une année 2017 de résistances redoublées ! - Organisation de Femmes Égalité - Page 11
- 16 - L'astrophysicienne Vera Rubin, chercheuse sur la masse invisible... et pionnière invisibilisée - Guillaume Gendron - Libération.fr - Page 12
- 17 - Inégalités salariales hommes-femmes : 19 % ou 64 % ? - Thomas Piketty - Page 13
- 18 - Le prix Simone de Beauvoir sacré les polonaises du Comité « Sauvons les femmes » - Catherine Malaval - Page 13
- 19 - Rencontre internationale : « Paroles de Femmes contre les Féminicides » - 24 janvier - Page 14
- 20 - Film-Débat : « L'homme qui répare les femmes : la colère d'Hippocrate » de Thierry Michel et Colette Braeckman - 25 janvier - Paris - Page 15
- 21 - La prouesse et le risque : Genre et professions "à risques" - Les Amphis du Mage - 1^{er} février
- 22 - Journées Intersyndicales Femmes - 16 et 17 mars 2017 - À l'initiative de la CGT, de la FSU, et de l'Union syndicale Solidaires - 6
- 23 - Thé dansant des Bénines au Tango - 15 janvier - Paris - Page 18
- 24 - Des débats à la Librairie Violette and CO - Page 18
- 25 - Journée de débats et de rencontre autour de l'exposition « Présumées coupables » - 31 janvier - Paris - Page 18

MOBILISATIONS

1 - Women's March on Paris - 21 janvier - Appel féministe unitaire

Women's March on Paris

APPEL DU 21 JANVIER 2017

Rendez-vous : 14h - du Mur pour la Paix au Champ de Mars

<https://www.womensmarch.com/sisters>

Le 21 janvier 2017, au lendemain de la prestation de serment de Donald Trump, les associations féministes et de défense des droits humains organiseront une marche pour les droits des femmes à Washington et partout dans le monde.

Nous sommes tou.te.s mobilisées alors que le nouveau président des États-Unis s'apprête à appliquer l'idéologie violemment sexiste, lesbophobe, homophobe, xénophobe et raciste qu'il a défendue durant toute sa campagne. Il envisage de nommer à la cour suprême William Pryor, un juge qui considère que « l'avortement est la pire abomination de l'histoire du droit ». Son vice-président, Mike Pence, promeut ouvertement des thèses créationnistes. Son principal conseiller, Steve Bannon, publie sur son site des messages racistes et misogynes haineux. Il veut aussi détruire la loi sur la santé dite Obama Care.

Cette politique réactionnaire à l'œuvre aujourd'hui aux États-Unis est la concrétisation d'une dynamique plus large dans le monde, en Europe, en France : En Europe, des mouvements conservateurs et rétrogrades remettent régulièrement en cause les droits des femmes, en particulier l'avortement (Pologne, Espagne...) En France, le danger est réel en provenance de plusieurs candidats à la présidentielle, qui instrumentalisent les droits des femmes.

Nous marcherons le 21 janvier pour témoigner notre solidarité avec la Women's March on Washington, car défendre les droits des femmes aux États-Unis, c'est défendre les droits des femmes en France et dans le monde entier. Nous marcherons contre les incitations à la haine, les attitudes discriminatoires, les messages et actions réactionnaires. Cette marche se veut ouverte à toutes et tous, et chaque individu.e partout dans le monde sera le/la bienvenu.e.

Parcours de la Marche : Mur pour la Paix, Pont d'Iéna, Trocadéro

Arrivée : 15h30, Trocadéro - Parvis des Droits humains

Fin : 16h30 -

INTERNATIONAL

2 - La bonne année de la MMF

Chères sœurs et amies du monde entier ! Plus que quelques jours pour que 2016 s'achève. Il y a beaucoup de choses à retenir, mais aussi beaucoup à oublier ... à supprimer, à effacer. Nous voulons garder dans nos mémoires tous les bons moments qui nous ont fait sentir en toute sécurité, ensemble, fortes et puissantes. Oui, c'est ce que nous voulons prospérer en 2017 parce que nous savons que le voyage est encore trop long. Nous disons A luta continua (que la lutte continue) pour la nourriture saine sur nos tables, pour l'eau potable dans nos bidons, pour la paix dans nos maisons et dans nos nations/territoires, pour une planète plus fraîche où nous pouvons respirer !
Bonne année !

3 - MMF : Appel à l'action et appui à la Marche des Femmes à Washington

Chères sœurs et amies de la MMF : Le 21 janvier 2017, les femmes se réuniront à Washington, DC et à travers les États-Unis pour la Marche des femmes à Washington. Nous demandons à nos sœurs

du monde entier de se joindre à l'organisation d'actions de solidarité mondiale qui envoient un message audacieux à l'arrivée de l'administration Trump aux États-Unis et à tous les gouvernements réactionnaires de droite dans le monde que les femmes continueront à se lever et à combattre peu importe qui est au pouvoir.

Trump a accédé au pouvoir en insultant, en diabolisant et en menaçant tant de gens aux États-Unis. Ses cibles comprenaient les femmes, les immigrants de tous les statuts, les personnes qui se sont identifiées comme LGBTQIA, les Autochtones, les personnes noires, les personnes handicapées, les personnes économiquement appauvris et les survivant(e)s d'agression sexuelle. Ses partisans les plus avides comprennent les suprématistes blancs. Trump est aussi une menace pour la durabilité de la vie humaine sur la planète terre.

La montée de Trump à la présidence est également dans le contexte de la montée des plusieurs gouvernements de droite. Nous avons vu comment les mouvements sociaux et les droits démocratiques ont été attaqués par la montée de ces gouvernements et nous sommes en solidarité avec nos sœurs du monde entier qui ont été au premier plan de ces luttes.

Ensemble, nous devons construire une large résistance à la politique de haine et de division qui définissent ce nouveau président des États-Unis et tous les gouvernements réactionnaires.

Nous demandons à tous les Coordinations Nationaux de la Marche Mondiale des Femmes et aux amis de soutenir cet appel mondial ; nous demandons à tous et toutes les défenseurs des droits humains, de la dignité et de la justice se joignent à nous. **Agissez avec nous le 21 janvier.** Nous resterons unies par l'amour et le défi de continuer à progresser vers la démocratie inclusive et l'avenir que nous méritons.

Voici comment vous pouvez agir:

1) Organiser une marche / manifestation dans votre pays avec d'autres femmes. Vous pouvez enregistrer votre événement ici: <https://www.womensmarch.com/sisters> Veuillez-vous aussi nous informer si vous prévoyez de le faire afin que nous puissions garder la trace aussi.

2) Si vous ne pouvez pas organiser une marche, vous pouvez prendre une photo tenant un signe avec les hashtags suivants: #womensmarch # globalwomen4justice

Lorsque vous avez pris la photo, envoyez-la à helena@ggjalliance.org et info@marchemondiale.org ou via skype: helenaswong.

3) Écrivez une déclaration de solidarité des femmes de votre pays. S'il vous plaît de faire des liens entre les gouvernements de droite et la politique réactionnaire dans votre propre pays, et aussi ce qui a été l'impact du militarisme et l'impérialisme américain dans votre pays.

Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche !

4 - Tunisie : Abolir d'urgence le criminel article 227bis du Code pénal tunisien - l'Association Beity

La décision du Tribunal du Kef du 13-12-2016 ordonnant le mariage d'une fillette de 13 ans à son violeur vient de nouveau secouer et alerter l'opinion publique, quelques semaines seulement après la scandaleuse émission de télé-réalité « ândi ma nqollak », sur l'avalissant et ignominieux article 227 bis du code pénal tunisien.

Ce dernier, ajouté en 1958 au vieux Code pénal de Tunisie de 1913, absout de la peine de prison « celui qui fait subir l'acte sexuel sans violence » (sic) à un enfant de sexe féminin (sic) âgé selon les cas de moins de quinze ans accomplis ou de plus de 15 ans et de moins de 20 ans accomplis (sic) en organisant son mariage à la victime qui arrête les poursuites ou les effets de la condamnation !

Fréquemment mis en pratique par les tribunaux au mépris de l'âge légal au mariage fixé à 18 ans, de l'intérêt supérieur de l'enfant que la constitution du pays et les instruments internationaux dument ratifiés protègent, cet article, des temps médiévaux, dont la cruauté n'a d'égal que l'absurdité compte aujourd'hui des milliers de victimes mineures. Non seulement, il blanchit le coupable en

déplaçant la responsabilité sur la victime mineure dont il présume le consentement mais ajoute à ses souffrances, le traumatisme d'une agression sexuelle inconnue, doublée d'un mariage «forcé». Ce dramatique article 227 bis renferme un autre piège dont l'étau finit par se resserrer sur la victime pour la condamner. Il est enclenché lorsque la mineure, croyant pouvoir se protéger d'une « grossesse hors mariage » (le tabou absolu), se voit opposer un refus d'IVG pour minorité, exiger d'elle l'impossible autorisation du père (le tuteur) et à défaut, passer au signalement du cas aux autorités de police et au délégué de l'enfance du lieu. Tout finit, par arrangements familiaux, devant un juge du statut personnel qui, fort de son bon droit, ordonnera en « toute légalité» le mariage de la mineure « dans l'intérêt bien compris des deux futures époux » (Art.5). Cette absurde décision « émancipe la mineure par le mariage » qui seulement alors, pourra demander l'avortement ... s'il est encore temps !

Devant cette succession d'ignominies et de crimes commis contre la victime mineure au nom de la sacro sainte loi de l'honneur,

- Nous militantes et militants de l'association BEITY pour les femmes victimes de discrimination, de violences et d'exclusion, indignés du sort réservé aux filles mineures victimes de viols, d'abus et de toutes formes d'exploitations sexuelles, sous couvert d'une légalité cruelle et d'une « normativité sexuelle » d'un autre âge ;

- Mettons instamment les autorités publiques du pays devant leur devoir primordial de protéger effectivement les enfants des abus et de reconnaître, dans le respect de l'article premier de la convention internationale relative aux droits des enfants, ratifiée comme norme de valeur supérieure aux lois, que l'enfant est toute personne âgée de moins de 18 ans.

- Nous exigeons, que seul l'intérêt supérieur de l'enfant et la protection primordiale qui lui est due soient à la base de toute considération. Nous exigeons en conséquence que soit immédiatement abrogé le dévastateur article 227 bis ; qu'il soit fait application de la constitution du pays dont l'article 47 « garantit toutes formes de protection à tous les enfants sans discrimination, sur la seule base de leur intérêt supérieur » et de la convention internationale des droits de l'enfant qui impose que « dans toutes les décisions concernant les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération primordiale ».

- Nous dénonçons avec force la régressive légalisation des mariages précoces qu'induit l'article 227 bis. Mettant à bas l'âge légal du mariage fixé à 18 ans, ce mariage fait endosser à la fille mineure de moins de 15 ans - au mépris de son intégrité physique et morale - l'honneur de la famille. Nous demandons vigoureusement son abrogation et invitons les juges, interprètes de la loi et garants de la légalité constitutionnelle, à faire preuve de justice en ne prenant en considération que le seul intérêt supérieur de l'enfant.

- Nous décrions la dérobade et les renoncements des autorités hospitalières du pays à leur devoir fondamental de protéger, au dessus de toute autre considération, l'enfant, et leur refus, sur la base de prétextes fallacieux, de pratiquer l'IVG alors même que des dispositifs alternatifs existent pour pallier à l'improbable autorisation du tuteur et ne pas faire courir de risques à la santé de l'enfant.

- Nous appelons les pouvoirs publics à relancer d'urgence les campagnes et les programmes de prévention et de sensibilisation aux droits et à la santé sexuelle et reproductives et de s'assurer que les centres de planning familial et les services de maternité ne se transforment pas en lieux répulsifs de répression et de violences à l'encontre des victimes mineures

- Nous appelons l'Assemblée des Représentants du Peuple à accélérer la procédure d'adoption du projet de loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux filles, à même de faire rempart aux violences du droit pénal actuellement en vigueur en protégeant les victimes des

pratiques coutumières et des normes juridico sociales préjudiciables à leur dignité et leur intégrité physique et morale

5 - Turquie : Retrait du sulfureux projet de loi sur le viol des mineurs - AFP

Le gouvernement turc a retiré mardi un projet de loi controversé prévoyant l'annulation des condamnations de certains auteurs d'agressions sexuelles sur mineur qui épouseraient leur victime, un texte qui a suscité un tollé dans le pays. L'annonce du retrait du texte a été faite par le Premier ministre Binali Yildirim, quelques heures après que le président Recep Tayyip Erdogan a appelé lundi soir le gouvernement à « régler ce problème dans un esprit de large consensus en prenant en compte les critiques et les recommandations issues des différentes composantes de la société ».

Dans son état actuel, le texte, proposé par le Parti de la justice et du développement (AKP, au pouvoir), prévoit de suspendre la condamnation d'une personne pour agression sexuelle sur mineur, sauf s'il s'agit d'un viol, commise avant mi-novembre 2016 si son auteur épouse sa victime. La mesure serait appliquée une seule fois et de manière rétroactive. Le projet de loi avait suscité un tollé dans le pays après avoir été voté en première lecture jeudi. Un second vote pour entériner le texte était initialement prévu mardi.

« Nous allons renvoyer ce projet de loi en commission afin de parvenir à un texte consensuel, comme l'a demandé le président », a déclaré Binali Yildirim à la presse à Istanbul. Selon Binali Yildirim, le retrait du texte vise aussi à « donner aux partis d'opposition le temps nécessaire pour qu'ils élaborent leurs propositions. « La commission prendra tout en considération et examinera tous les aspects. Une solution sera sûrement trouvée », a-t-il ajouté.

Ne pas légitimer le viol : Le projet de loi a suscité l'inquiétude d'ONG de protection de l'enfance, des partis d'opposition et de milliers de citoyens turcs qui ont manifesté au cours du week-end pour réclamer son retrait. Sur Twitter, le mot-dièse #TecavüzMesrulastirilamaz (#OnNePeutPasLegitimerLeViol en turc) était vendredi parmi les plus populaires en Turquie. Le gouvernement a affirmé que ce projet de loi concernait uniquement les couples précocement mariés, une pratique encore présente en particulier dans l'est de la Turquie, mais il a fini par faire marche arrière devant l'ampleur des critiques.

Avant Recep Tayyip Erdogan, le porte-parole du gouvernement Numan Kurtulmus avait déclaré : si les partis d'opposition CHP (social-démocrate) et MHP (nationaliste) « ont des propositions, alors nous tenons à dire que nous sommes prêts à les étudier ». Nombre d'organisations de défense des droits des enfants redoutaient que ce texte n'encourage les agressions sexuelles sur des enfants en permettant aux agresseurs de faire pression sur les familles pour épouser la victime et être exemptés de toute poursuite.

Profonde préoccupation : Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et trois autres agences onusiennes avaient fait part lundi de leur « profonde préoccupation » au sujet du projet de loi initial, qui « affaiblirait la capacité de la Turquie à lutter contre les agressions sexuelles et les mariages précoces ». L'opposition avait aussi tiré à boulets rouges sur ce texte. Des célébrités, et même une association dont la vice-présidente est la fille du président Erdogan, avaient exprimé leur inquiétude à propos de ce texte.

L'organisation pro-gouvernementale Association des femmes et de la démocratie (KADEM), dont la vice-présidente, Sümeyye Erdogan Bayraktar, est la cadette du président Erdogan, a estimé que l'un des principaux problèmes de ce projet de loi serait de prouver sur une base légale ce qui constitue une contrainte ou un consentement. « Comment *la volonté propre* d'une jeune fille peut-elle être identifiée ? » s'était-elle interrogée. Les mineurs peuvent, en Turquie, se marier à l'âge de 17 ans s'ils ont l'autorisation de leurs parents. La loi permet le mariage dès 16 ans dans certaines « circonstances exceptionnelles », avec l'aval d'un juge.

6 - Maroc : Au Maroc, la justice relaxe les deux jeunes filles poursuivies pour homosexualité - lemonde.fr

Agées de 16 et 17 ans, elles avaient été arrêtées le 27 octobre à Marrakech, poursuivies par la justice marocaine pour homosexualité (voir N°325). Vendredi 9 décembre, S. et H. ont été relaxées par le tribunal. « *Nous espérons que ce verdict représente la fin d'une épreuve que ces deux adolescentes n'auraient jamais dû subir, a commenté Sarah Leah Whitson, directrice pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord de l'ONG Human rights watch (HRW).*

Les deux adolescentes avaient été mises en prison le 28 octobre, sur dénonciation de l'une des deux familles, après qu'un voisin a expliqué les avoir surpris en train de s'embrasser. Selon l'article 489 du Code pénal marocain, les actes de « déviance sexuelle » entre personnes d'un même sexe sont passibles de peines pouvant aller jusqu'à trois ans de prison et une amende de 1 000 dirhams (94 euros).

Si des affaires liées aux mœurs sont régulièrement reprises par les médias marocains, le fait qu'il s'agisse de deux femmes, qui plus est mineures, était une première. Détenues pendant 48h, S. et H. avaient été ensuite remises en liberté provisoire. Mais leur arrestation avait ravivé une nouvelle fois les débats houleux autour de la pénalisation de l'homosexualité au sein de la société marocaine. Selon Sarah Leah Whitson, « *cette affaire démontre à nouveau pourquoi les autorités marocaines devraient abolir l'article 489 du code pénal, qui criminalise les actes homosexuels. Quand une personne risque d'être arrêtée et poursuivie uniquement en raison de son orientation sexuelle présumée, tout Marocain devrait se sentir préoccupé.* »

7 - La romancière turque Asli Erdogan libérée - Hala Kodmani

Après plus de quatre mois de détention, Asli Erdogan ne dormira pas en prison cette nuit. Un tribunal d'Istanbul a ordonné jeudi la remise en liberté sous contrôle judiciaire de la romancière turque, jugée pour « appartenance à une organisation terroriste ». *C'est l'issue de sa première comparution dans un procès où elle était jugée aux côtés de huit autres collaborateurs du journal prokurde Özgür Gündem, fermé par décret-loi en octobre. La linguiste reconnue Necmiye Alpay, 70 ans, a également bénéficié d'une décision de remise en liberté, de même que Zana Bilir Kaya, ancien rédacteur en chef du quotidien.*

La décision du tribunal a été accueillie par des célébrations de joie, des pleurs et des danses devant le palais de justice d'Istanbul. Plusieurs membres du comité de soutien des prévenus se sont mis en route pour la prison de Bakirköy pour accueillir Asli Erdogan et Necmiye Alpay à leur sortie. Des dizaines de personnes s'étaient rassemblées jeudi matin avant le début de l'audience devant le palais de justice de Caglayan à Istanbul, sous la pluie battante et le vent, « *par solidarité avec les prévenus et pour défendre la démocratie* », a déclaré l'un d'entre eux à l'AFP. Des observateurs envoyés par les consulats français, allemand, britannique et italien, notamment, assistaient également au procès.

« *Se défendre comme si les lois existaient* » : On aimerait penser que la mobilisation des intellectuels en Turquie et en Europe a influé sur la décision des juges du tribunal d'Istanbul. Depuis l'arrestation d'Asli Erdogan en août, une vague d'indignation à travers le monde a été relayée par de nombreux artistes, intellectuels et écrivains. Plusieurs pétitions ont été lancées réclamant sa libération. Connue pour son talent comme pour ses engagements, celle dont les romans sont traduits dans une dizaine de langues a reçu plusieurs récompenses hors de son pays.

« *Je suis un écrivain, ma raison d'être est de raconter* », a déclaré Asli Erdogan à l'ouverture de son procès, après avoir annoncé son intention de se « *défendre comme si les lois existaient* ». « *On m'accuse d'être membre d'une organisation terroriste sur la seule base qu'il y a mon nom dans l'ours du journal* », a dénoncé la romancière, selon le quotidien Hürriyet.

«Comme tous les jours, je pense à la prison», écrivait Asli Erdogan quelques jours avant son arrestation l'été dernier, dans une de ses chroniques dans le journal prokurde *Özgür Gündem*. Un recueil de ses articles traduits en français sera publié la semaine prochaine par sa maison d'édition, Actes Sud, sous le titre *le Silence même n'est plus à toi*.

TEXTES

8 - Inscription dans la loi du Haut Conseil à l'Égalité, un levier structurel et indispensable pour renforcer la lutte contre le sexisme dans la durée

Le projet de loi Egalité et Citoyenneté a été adopté définitivement aujourd'hui. Le Haut Conseil se réjouit de sa reconnaissance au niveau législatif et de la nouvelle mission qui lui est confiée : la réalisation d'un rapport annuel sur l'état du sexisme en France. Cette loi consacre également le périmètre transversal du HCE, l'indépendance de ses travaux et sa composition pluraliste.

Danielle Bousquet, présidente du HCE, a indiqué « C'est une formidable reconnaissance du travail effectué depuis la création du HCE en 2013, de l'intérêt de sa fonction de vigie et de l'engagement des pouvoirs publics à faire reculer le sexisme ». Cette reconnaissance renforcera l'action publique pour l'égalité femmes-hommes dans la durée.

Le rapport sur l'état du sexisme couvrira un spectre large de domaines, pour rendre compte régulièrement de la réalité du sexisme dans la société française. La connaissance plus fine de cette discrimination permettra la mobilisation de tous et toutes et des pouvoirs publics pour apporter des solutions.

Par ailleurs, ce texte de progrès s'inscrit dans l'intensification de l'action pour atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes :

- Le sexisme est mieux combattu : il devient une circonstance aggravante des crimes et délits, l'injure sexiste est mieux condamnée, la protection contre les discriminations en matière civile est renforcée et les missions du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel en matière de lutte contre le sexisme à la télévision et à la radio sont étendues au champ des publicités ;
- La lutte contre les violences est renforcée : les femmes menacées de mariage forcé intègrent les publics prioritaires pour l'accès au logement social, les femmes bénéficiant d'une ordonnance de protection et les femmes étrangères victimes de violences seront mieux protégées ;
- La parité conquiert de nouveaux espaces : dans les commissions et instances internes aux établissements publics du Ministère de la Culture et de la Communication, dans les jurys de la fonction publique, parmi les représentant.e.s des lycéen.ne.s et des collégien.ne.s des instances consultatives nationales et académiques, parmi les représentant.e.s des locataires dans les conseils d'administration des offices publics de l'habitat ;

De nouveaux temps sont dédiés à l'éducation à la sexualité, à 16, 18 et 23 ans hors les murs de l'école ;

L'égalité femmes-hommes est renforcée dans les territoires : elle devient une compétence partagée des collectivités locales, les contrats de ville devront intégrer des programmes d'actions en matière d'égalité, l'objectif d'égal accès aux activités sportives est consacré, le droit d'accès à la cantine scolaire sans discrimination, notamment vis-à-vis des familles où l'un des parents est sans emploi, est reconnu.

Le HCE invite désormais à une mise en œuvre rapide et à la hauteur de la volonté transformatrice du Gouvernement et du Parlement. Cela passera notamment par l'allocation de moyens adaptés. Le HCE, fidèle à ses missions, y sera attentif.

9 - Valérie Pécresse coupe les bourses au genre - Cécile Daumas - Libération

Cela devrait être officialisé ce jeudi : les études sur le genre, les inégalités et les discriminations ne seront plus financées par la région Ile-de-France. Telle est la volonté de la présidente LR, Valérie Pécresse. Traditionnellement, la Région soutient des Domaines d'intérêt majeur (DIM) en matière de recherche. Des sciences dures principalement mais aussi le genre depuis 2006, à l'initiative d'un élu vert, Marc Lipinski, convaincu de l'innovation de ce champ. En dix ans, près de 90 bourses de doctorat et de post-docs sont financées par la Région pour un montant global d'environ dix millions d'euros. Un soutien remarquable aux jeunes chercheurs. En juillet, changement de focale : dans l'appel à projets des nouveaux DIM, le genre passe à la trappe.

Ce n'est pas une surprise. Candidate en campagne pour la région en décembre 2015, Valérie Pécresse drague alors la Manif pour tous : «Je suis pour l'égalité homme-femme, c'est à la racine de mes convictions. L'égalité oui, mais pas l'indifférenciation des sexes [qui est] un projet politique, une idéologie. On ne subventionnera pas la théorie du genre.» C'est sera donc fait ce jeudi. Les nouveaux DIM de l'ère Pécresse comptent désormais des études sur l'islam et les islamismes en Ile-de-France. Les mots-clés femmes et droits ont aussi disparu. «Sous Giscard ou Chirac, il a toujours existé un féminisme institutionnel de droite, remarque l'historienne Florence Rochefort. Il est aujourd'hui affaibli voire menacé par ce type de décision.»

10 - Enseignement religieux en Alsace-Moselle : L'Elysée contre les recommandations de son Observatoire de la laïcité ? - UFAL

La très réactionnaire loi Falloux du 15 mars 1850, inscrivant l'enseignement religieux parmi les matières obligatoires à l'école, est toujours en vigueur en Alsace et en Moselle. Il faut demander une dispense pour en être exempté ; il est alors remplacé par un enseignement moral complémentaire. Sont ainsi enseignés les « catéchismes » des « cultes reconnus » : catholique, protestant et juif. Evidemment, pas les autres. Et les élèves des trois départements se voient privés d'une heure par semaine, prise sur les disciplines concourant aux savoirs. Une exception contraire à la liberté de conscience, à la neutralité de l'école, et à l'égalité

Cette situation scandaleuse n'est d'ailleurs que la partie émergée de l'iceberg du « régime local », comportant notamment les cultes reconnus (et subventionnés par le budget de la France). Droite et gauche de gouvernement le défendent. Ainsi, sous le gouvernement Jospin (Claude Allègre à l'éducation nationale et Ségolène Royal aux enseignements scolaires), a été créé un CAPES d'enseignement religieux - d'ailleurs seulement pour les catholiques et les protestants !

Les laïques et les Républicains (dont ceux d'Alsace et de Moselle) dénoncent le « régime des cultes reconnus » en général, et celui de l'enseignement religieux en particulier. L'UFAL s'est ainsi exprimée dès la campagne présidentielle de 2012, puis a lancé en avril de la même année une pétition. En juillet 2012, le Collectif des associations laïques dont nous faisons partie a présenté un programme détaillé de sortie de l'exception locale.

Des propositions de l'Observatoire de la laïcité : L'Observatoire (gouvernemental) de la Laïcité ne pouvait faire autrement que de se saisir de l'affaire, en mars 2015. Malgré notre déception globale, nous avons approuvé trois propositions de l'ODL. Outre l'abrogation du « délit de blasphème », il recommandait pour l'école :

- Rendre l'enseignement religieux optionnel en l'organisant pour les seules familles volontaires.
- Organiser cet enseignement optionnel en dehors de l'horaire dédié aux enseignements de l'Éducation nationale.

Or, un an après, rien n'avait changé ! Le gouvernement ignore son propre Observatoire.

L'Appel du 5 avril 2015... et la conférence de presse du 10 janvier 2017 : Face à cet immobilisme, les laïques alsaciens et mosellans ont lancé l'Appel du 5 avril 2017 auquel s'est joint l'UFAL. Il disait notamment : « Nous appelons l'État à mettre en œuvre, en Alsace et Moselle, dès la rentrée de 2016, les recommandations de l'Observatoire de la laïcité »

Près de deux ans après, les préconisations de l'ODL ne sont toujours pas appliquées ! Le ministère voudrait bien, dit-il, mais l'Elysée traînerait... Un mystérieux rapport a été commandé, rendu en septembre 2016, puis réécrit pour décembre dernier... et toujours pas publié.

Tout cela a été exposé lors d'une conférence de presse, ce 10 janvier, par les initiateurs de l'*Appel du 5 avril*, notamment Claude Hollé (Laïcité d'accord) et Michel Seelig (Cercle Jean Macé de Metz). Dans les locaux de la FCPE, étaient représentées toutes les associations signataires dont l'UFAL.

Les organisateurs ont notamment fait litière de la fable de « l'unicité du droit local » : on peut parfaitement modifier l'enseignement religieux sans toucher au livre foncier ou à la complémentaire santé ! La preuve : le Sénat a voté l'abrogation du délit de blasphème sans que le reste bouge. En revanche, il existe un vrai risque : que le « régime des cultes reconnus » serve de modèle à certaines tentatives inspirées du concordat (notamment avec l'Islam) contraires à la laïcité.

L'UFAL, quelques critiques qu'elle ait formulées à l'égard de l'organisme de Jean-Louis Bianco, soutient fermement la demande de l'Appel du 5 avril : « *Les recommandations de l'Observatoire de la laïcité, maintenant !* » Attend-on la présidentielle pour... ne rien faire ? Le Conseil constitutionnel l'a clairement dit : la seule évolution possible pour l'Alsace-Moselle est l'harmonisation législative de son « droit local » avec le droit commun de la République - ce qui peut être fait progressivement mais il est interdit d'élargir les exceptions actuelles !

11 - Soutien à Flo Marandet : Pour en finir avec l'impunité de la violence masculine sur les réseaux sociaux et ailleurs ! - Zeromacho

Zeromacho apporte tout son soutien à la militante féministe Flo Marandet, attaquée avec une grande violence sur les réseaux sociaux pour avoir dénoncé le harcèlement sexiste dont des femmes sont victimes sur ces mêmes réseaux.

Les violences commises contre Flo Marandet sont tout aussi graves que celles de la « vraie vie » (insultes misogynes, menaces de mort, dénonciation à son employeur), et leurs conséquences sont bien réelles : pour elle, 8 jours d'ITT.

L'affaire Flo Marandet n'est pas un cas isolé. Qu'on se souvienne de la violence d'une partie du corps médical contre les responsables de l'association « Osez le féminisme ! » qui en 2015 avaient dénoncé la présence à l'hôpital de Clermont-Ferrand d'une fresque représentant un viol collectif dans une salle de garde d'internes en médecine ! Qu'on se souvienne des violences sexistes et racistes exercées par des membres de la fachsphère contre une jeune femme noire ayant refusé les avances d'Alain Soral !

Sur les réseaux sociaux, les hommes violents jouissent d'un sentiment d'impunité, renforcé par le caractère anonyme d'Internet. Pour ces hommes, les femmes et leur corps sont leur terrain de chasse. Au-delà de Flo Marandet, ils font violence à toutes les femmes, à toutes les militantes, activistes féministes, qui dénoncent leurs actes inspirés par la haine des femmes et du féminin. Ils ne supportent pas que les « privilèges » masculins soient mis en question et que des femmes osent leur dire NON.

La honte et la peur doivent changer de camp. Ces agissements ne sauraient engager tous les hommes. Hommes, cessons de nous taire, manifestons notre désaccord face à ceux qui insultent et menacent des femmes parce qu'elles sont femmes ! Finissons en avec l'impunité masculine dont notre silence nous rend complices !

Fondé en 2011, Zéromacho, réseau international d'hommes, groupe les signataires d'un manifeste contre le système prostitueur et pour l'égalité femmes-hommes (3 373 hommes de 58 pays).

12 - La GPA - Extension du domaine de l'exploitation - Collectif CORP

Le Collectif pour le Respect de la Personne exprime sa vive inquiétude devant la banalisation, dans les médias publics français, des approches délibérément favorables de la pratique sociale dite de

gestation pour autrui.

Depuis plusieurs années, aussi bien la radio (France Inter, France Culture) que la télévision (France 2) publiques réalisent et diffusent régulièrement des émissions qui présentent une image trompeuse de cette pratique sociale, image destinée à justifier un *droit à l'enfant*, sans égards pour le droit des personnes utilisées pour satisfaire la demande d'enfants.

La question des choix responsables de ces adultes n'est jamais abordée, visant ainsi à occulter leurs responsabilités pour les éventuelles difficultés administratives, et à les reporter exclusivement sur l'Etat.

Surtout, rien n'est dit sur les conditions dans lesquelles les femmes acceptent de devenir mères porteuses, et quand elles expliquent leurs motivations, le fait qu'elles se perçoivent comme des utérus extérieurs pour les commanditaires ne suscite aucun commentaire de la part des journalistes ou des intervenant/es censé/es éclairer et analyser les témoignages.

L'aliénation et l'exploitation auxquelles les femmes peuvent consentir sous la pression sociale, familiale, de l'éducation, ou par besoin de nourrir leur famille, ne sont jamais abordées.

Récemment, France Inter a diffusé dans le cadre de l'émission **Interception**, une suite de reportages dans lesquels le sexisme n'avait d'égal que le racisme, et où la partialité des approches était dépassée par la fausseté des propos des intervenant/es.

Nous alertons toutes les associations féministes et de défense des droits humains, ainsi que les instances décisionnaires, devant ces abus et ce manque d'éthique journalistique, au sein même du Service public, sous l'influence des lobbies pro-GPA.

Nous demandons aussi que l'argent public soit utilisé pour informer correctement, de manière complète et non partisane.

13 - Cybersexisme - Les auteurs doivent répondre de leurs actes - ECVF

L'association ECVF (Élu.e.s contre les violences faites aux femmes) adresse son soutien à Flo Marandet, victime depuis plusieurs mois de harcèlement moral et de cyber-sexisme par des membres du forum « 18-25 » du site de jeux vidéo : « jeuxvideo.com ».

Ces personnes ont mené une campagne de dénigrement et de harcèlement à son encontre, de l'insulte sexiste à la menace de mort ; y compris des dénonciations envoyées à son employeur.

Nous rappelons que les conséquences des cyber-violences sont tout aussi graves que celles perpétrées dans la vie réelle. Et elles sont tout aussi inacceptables.

Les actes de cyber-sexisme doivent donc être dénoncés sans relâche et révélés, car ces violences tombent sous le coup de la loi et leurs auteurs doivent ainsi répondre de leurs actes devant la société. Pour rappel, « la menace de commettre un crime ou un délit dont la tentative est punissable » est punie de six mois d'emprisonnement et de 7 500€ d'amende, lorsqu'elle est « soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet ». (Code pénal, article 222-17).

14 - L'Université doit demeurer neutre à l'égard de tout engagement religieux - par les invités de Médiapart

Six personnalités scientifiques unissent leur voix pour demander à Michel Deneken, président par intérim de l'université, mais également théologien et ministre du culte de l'Église catholique de «reconsidérer sa décision de se porter candidat à la présidence de l'Université de Strasbourg.»

Le 17 novembre les élections dans les conseils centraux de l'Université de Strasbourg se sont traduites par un court succès des listes soutenant la candidature de Michel Deneken, président par intérim de l'université, mais également théologien et ministre du culte de l'Église catholique.

L'élection d'un prêtre catholique à la tête d'une grande université publique de recherche, bénéficiaire des Investissements d'avenir, apparaît désormais possible.

Or, trois raisons nous conduisent à considérer qu'une telle élection n'est pas souhaitable.

Tout d'abord, la direction d'une université par un prêtre contreviendrait aux principes fondamentaux de la laïcité dont le respect apparaît aujourd'hui plus important que jamais. L'Université publique française doit demeurer neutre à l'égard de tout engagement religieux.

Nous observons ensuite que notre pays est de plus en plus divisé sur la question de la laïcité et en particulier sur la place des religions dans notre société. Ces questions sont légitimement débattues, mais elles sont aussi instrumentalisées par différents acteurs politiques. Dans un tel contexte il est à craindre que l'élection d'un religieux à la tête d'une université n'avive les tensions, alors que notre pays a besoin d'apaisement.

Enfin, c'est la réputation même de l'Université de Strasbourg, et par conséquent de l'Université française, qui serait mise à mal par une telle gouvernance. Le crédit public de l'ensemble des recherches menées dans cette université, recherches souvent développées en partenariat avec des établissements et organismes de premier plan (CNRS, INSERM...), en serait affecté et amoindri. La visibilité scientifique internationale de l'Université de Strasbourg, aujourd'hui portée par 41 projets d'excellence et par ses nombreux Prix Nobel, serait gravement altérée par la singularité d'un président qui entretient des liens étroits avec les autorités religieuses et exerce des missions pastorales (1).

Dans l'intérêt du Service public et par respect pour le principe de neutralité de l'Etat, Michel Deneken s'honorerait à reconsidérer sa décision de se porter candidat à la présidence de l'Université de Strasbourg.

Signataires : Claude Calame, helléniste, anthropologue, directeur d'études à l'EHESS; Claude Debru, professeur émérite de philosophie des sciences à l'École normale supérieure, membre de l'Académie des sciences; Juliette Grange, agrégée de philosophie, docteur d'État, professeur des universités; Nathalie Heinich, sociologue, directrice de recherche au CNRS; Jean-Pierre Kahane, mathématicien, membre de l'Académie des sciences; Henri Pena-Ruiz, philosophe, écrivain, ancien membre de la Commission Stasi sur l'application du principe de laïcité dans la République.

15 - Pour une année 2017 de résistances redoublées ! - Organisation de Femmes Egalité

Cette année qui s'achève a été le théâtre de nombreux événements dramatiques ou d'attaques d'envergure contre les femmes et les hommes du peuple en France et des peuples du monde ; les plus marquants d'entre eux ont été la loi Travail imposée par le 49.3, les attentats terroristes, les bombardements de la Syrie et de l'Irak et les flux de migrants fuyant les guerres, la misère et la pauvreté !

En contrepartie, elle a vu descendre dans la rue des milliers de manifestantes et manifestants venus crier leur opposition à la loi El Khomri ! Et la contestation s'est prolongée dans de nombreux secteurs,...nous mettons en relief celle des travailleuses dans les métiers féminisés qui ne désarment pas pour exiger la reconnaissance de leur travail et des conditions de travail correctes.

Des résistances se sont levées contre les tentatives de museler les militant(e)s syndicalistes, contre les violences policières, pour refuser la délation organisée, la surveillance de la population, liées à la prolongation de l'état d'urgence et pour exiger un accueil digne des migrants. Ces actes de résistance ne sont que le reflet d'une profonde colère et d'une révolte qui d'ores et déjà marquent les fondements de cette nouvelle année 2017 qui s'annonce grosse de contestations.

Dans le monde entier, les femmes par milliers se sont battues en Pologne, Islande, Italie, Grèce, Turquie, Argentine, Equateur, Pérou, Burkina Faso, Tunisie, Maroc, ... pour leur dignité, le droit à l'IVG, l'égalité salariale, contre les politiques d'austérité, la vie chère, la répression, la légitimation des abus sexuels, les violences qui leur sont faites, ...

Nous puisons nos forces dans ces résistances d'ici et de par le monde. Ce sont elles qui alimentent notre détermination pour affronter toutes les bagarres à mener, pour faire face aux enjeux à venir. C'est cette confiance et cette envie de nous battre que nous voulons partager avec vous dans ces vœux. Nous formulons le souhait que 2017 nous permette de rester unies et organisées, que

l'amitié et la solidarité entre les femmes et les peuples continuent de s'exprimer avec force. Nous présentons à chacune et chacun d'entre vous, à vos familles et à vos proches nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année !

16 - L'astrophysicienne Vera Rubin, chercheuse sur la masse invisible... et pionnière invisibilisée - Guillaume Gendron_ - Libération.fr

Valider l'existence de la matière noire dans l'univers et vivre dans l'ombre des hommes sur terre : Vera Rubin, décédée le 25 décembre à l'âge de 88 ans dans le New Jersey, aura eu un destin de femme scientifique hélas classique. Haut placée chaque année sur la liste des nobélisables par les bookmakers mais jamais récompensée, l'astrophysicienne américaine faisait partie de ces pionnières dont la notoriété est inversement proportionnelle à l'influence des travaux dans le domaine de la connaissance. Sa disparition a été annoncée par son fils et l'institut Carnegie, où elle réalisa la plus grande partie de ses recherches.

Dans les années 60 et 70, Rubin observe les courbes de rotation des galaxies spirales grâce au spectromètre mis au point par Kent Ford. Elle démontre que la vitesse de rotation des étoiles à la périphérie de la galaxie est aussi rapide que celles du centre - ce qui ne colle pas avec les lois de Newton. Selon les théories gravitationnelles, une telle vitesse aurait dû détacher les étoiles de la galaxie. Qu'est-ce qui peut bien les retenir ? Rubin avance que la présence d'une masse invisible, dite « matière noire », maintiendrait les étoiles ensemble. Elle valide ainsi une hypothèse déjà émise en 1933 par Fritz Zwicky, mais regardée jusque-là avec scepticisme par la communauté scientifique. « *Matière noire* » : Vera Rubin ne s'arrête pas là et conclut que 90% de la matière de l'univers consisterait en cette matière noire. Une vision du cosmos aux antipodes des théories de l'époque - et aujourd'hui toujours débattue (la matière noire n'a encore jamais été directement observée). Il n'en reste pas moins que ses travaux altèrent radicalement la manière dont les astrophysiciens perçoivent et étudient les galaxies - qu'ils soient en accord ou non avec elle. Une constante pour la scientifique, qui, toute sa carrière, a dû faire face à l'opposition du milieu universitaire.

Fille d'immigrés juifs d'Europe de l'Est, elle se voit refuser sa candidature au Master d'astrophysique de Princeton en 1948 pour la simple raison que le programme n'accepte pas de femmes. Elle intègre alors Cornell, où elle suit son mari physicien, et présente un mémoire controversé qui, déjà, éreinte la doxa autour de la théorie du Big Bang, et ternit pour un temps sa réputation. Malgré les portes qui se ferment - soit par désaccord scientifique, soit par sexisme, et bien souvent pour les deux raisons - elle décroche son doctorat à Georgetown (où, là encore, son mari avait trouvé du travail) tout en s'occupant de ses deux enfants en bas âge. Ses quatre enfants obtiendront d'ailleurs tous un doctorat de sciences. Dans sa thèse, elle met à mal une nouvelle fois certains tenants du Big Bang en remettant en question la répartition des galaxies dans l'univers : uniforme selon ses confrères, inégale selon elle. Ses théories seront longtemps ignorées avant d'être confirmées plus d'une décennie plus tard.

La moitié des neurones appartiennent aux femmes : Enfin reconnue pour son travail, elle devient en 1981 la deuxième femme élue à l'Académie nationale des sciences américaine. Elle s'engage alors à susciter les vocations féminines. « Je vis et travaille en partant des trois principes suivants, écrit-elle. 1) Il n'existe aucun problème scientifique qu'un homme peut résoudre et qu'une femme ne pourrait pas. 2) À l'échelle de la planète, la moitié des neurones appartiennent aux femmes. 3) Nous avons tous besoin d'une permission pour faire de la science, mais, pour des raisons profondément ancrées dans notre histoire, cette permission est bien plus souvent donnée aux hommes qu'aux femmes. »

En 1993, elle reçoit la National Medal of Science, plus haute distinction scientifique américaine, des mains du président Bill Clinton. Trois ans plus tard, elle est la première femme à recevoir la médaille d'or de la Société royale d'astronomie britannique depuis... 1828. Seul le Nobel lui aura donc échappé. Mais à l'en croire, la notoriété n'a jamais été son but. Dans ses mémoires publiés en

1997, elle considérait la célébrité comme une chose fugace : «Mes résultats m'importent plus que mon nom. Si les astronomes utilisent encore mes données dans les années à venir, ce sera le plus grand compliment qu'ils pourraient me faire.»

17 - Inégalités salariales hommes-femmes : 19 % ou 64 % ? - Thomas Piketty

La France se mobilise aujourd'hui pour dénoncer les inégalités salariales entre les sexes. Le chiffre du jour est 19%, qui est une estimation de l'écart salarial moyen entre hommes et femmes pour un même emploi occupé. Autrement dit, c'est comme si les femmes travaillaient pour les hommes à partir du 7 novembre 16h34. Aussi emblématique soit-il, ce chiffre ne doit pas faire oublier que les choses sont en réalité bien pires que cela, car les femmes n'ont toujours pas accès aux mêmes emplois que les hommes, loin s'en faut.

Commençons par examiner l'évolution du rapport entre le revenu du travail moyen des hommes et femmes (tous emplois confondus, et en incluant les personnes sans emploi) en fonction de l'âge en France en 2014. On constate que l'inégalité augmente très fortement avec l'âge, avec un rapport passant d'un peu plus de 1,2 en début de carrière à plus de 1,6 en fin de carrière.

Autrement dit, autour de l'âge de 25 ans, les femmes travaillent presque aussi souvent que les hommes, et occupent en moyenne des emplois relativement comparables, si bien l'écart de revenu observé (25%) correspond grosso modo à l'écart salarial mesuré à emploi équivalent (généralement entre 10% et 20%, suivant les estimations, d'où une certaine confusion sur le chiffre du jour, d'autant plus que l'on peut exprimer l'écart de deux façons: si les femmes gagnent en moyenne 16% de moins que les hommes, alors ces derniers gagnent 19% de plus que les femmes; je choisis cette seconde façon). Mais à mesure que les carrières progressent, les femmes sont moins souvent promues que les hommes sur les emplois les mieux rémunérés, si bien que l'écart s'envole avec l'âge: il dépasse 60 % autour de 50 ans, et atteint 64% à la veille de la retraite. Ce graphique illustre assez clairement les limites du raisonnement « toutes choses égales par ailleurs » appliqué à l'inégalité hommes-femmes: certes pour un même emploi, de mêmes qualifications, l'écart est « seulement » de 10 % ou 20 % (ce qui est déjà considérable); mais le fait est que les femmes n'occupent pas des emplois « égaux par ailleurs ».

On pourrait se rassurer en notant que ce graphique illustre aussi le fait que les femmes des générations plus âgées (celles qui ont actuellement 50 ou 60 ans) avaient des carrières professionnelles moins continues que les nouvelles générations, et qu'elles souffraient davantage de discriminations professionnelles et de bais sexistes que les jeunes générations. Autrement dit, tout s'arrange progressivement, et il suffit d'attendre un peu pour que la courbe présentée plus haut s'aplatisse naturellement. Malheureusement, on risque de devoir attendre longtemps, comme l'illustre le graphique suivant, qui indique l'évolution de la part des femmes parmi les différents groupes de hauts revenus du travail depuis 1970:

On constate que les femmes continuent d'être massivement sous-représentées au sein des emplois les mieux rémunérés. Un cas particulièrement extrême est celui des 1% des personnes les mieux rémunérées : la part des femmes a certes progressé au cours des dernières décennies, mais à un rythme extrêmement lent: entre 5 % et 10 % de femmes dans les années 1970, 10 % en 1994, 16 % en 2012. Si l'on poursuit l'évolution observée, alors il faut attendre 2102 pour atteindre la parité. C'est bien loin.

18 - Le prix Simone de Beauvoir sacre les polonaises du Comité « Sauvons les femmes » - Catherine Malaval

«Nous ne savons pas nous taire. Nous ne voulons pas nous taire», assène la polonaise Barbara Nowacka, du haut de ses 42 ans. Et déjà une vie de militante (à gauche et en faveur des femmes) longue comme le bras. Représentante du comité «Sauvons les femmes» («Ratujmy Kobiety»), qui

peut se flatter d'avoir réussi à envoyer valser à l'automne une proposition de loi durcissant encore davantage le droit à avorter, elle a reçu ce lundi le prix Simone de Beauvoir pour la liberté des femmes 2017. Ce prix (1) récompense chaque année le jour anniversaire de la naissance de Simone de Beauvoir des personnes ou associations, militantes ou intellectuelles que la théoricienne et activiste du féminisme n'aurait certainement pas reniés.

Après avoir récompensé l'an passé la maire de Lampedusa, *Giusi Nicolini*, place donc à *Barbara Nowacka*. «Quand Simone de Beauvoir disait : "N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis.", elle pensait à l'IVG. Alors récompenser aujourd'hui Barbara Nowacka de "Sauvons les femmes" est particulièrement, exceptionnellement beauvoirien», explique *Sylvie Le Bon de Beauvoir* (fille adoptive de Simone) et présidente d'honneur du prix.

Barbara Nowacka, c'est donc l'histoire d'une femme qui s'est jetée de toutes ses forces contre une initiative citoyenne particulièrement scélérate : une proposition de loi de pro-vie («vous parlez d'une appellation», ironise-t-elle) visant à l'interdiction totale de l'avortement, en menaçant les contrevenants (femmes et médecins) de cinq ans de prison, là où l'accès à l'IVG est déjà plus que verrouillé. Autorisé dans trois cas seulement : risque pour la vie ou la santé de la mère, examen médical indiquant une grave pathologie irréversible de l'embryon ou grossesse résultant d'un viol ou d'un inceste.

«*Nous étions sous la pluie mais solidaires*» : En septembre, le Parlement polonais accepte que cette nouvelle proposition de loi soit examinée. Pour Barbara Nowacka, pas question de laisser passer ce tour de clés supplémentaire. «Chaque agression génère un état de guerre», explique-t-elle en citant Simone de Beauvoir, avant d'ajouter que «le petit caillou» (la proposition de loi pro-vie) a déclenché une «avalanche». «La gronde des femmes de notre pays n'a cessé de grandir. Et finalement, le 3 octobre, nous avons été des milliers de Polonaises et de Polonais, à manifester contre ce durcissement de la loi. Nous étions sous la pluie mais solidaires. Il y avait aussi des jeunes filles dont c'était la première manif», raconte-t-elle avec émoi. La mobilisation a payé. Le Parlement a reculé, lâché par l'Eglise hostile à l'avortement mais contre l'idée de peines pénales.

Sur l'air du «combat ne s'arrête pas là», Barbara Nowacka évoque la loi en vigueur : «A cause d'elle, la femme qui avorte est une criminelle. Mais dans notre pays, l'éducation sexuelle n'existe pas, les contraceptifs sont chers; les médecins refusent souvent de les prescrire. La pilule du lendemain est difficilement accessible. On estime qu'il y a entre 80 000 et 100 000 avortements clandestins par an. Les plus aisées vont à l'étranger en Suède, en Ukraine...» Elle reprend souffle. Evoque un fait divers récent. Sordide : «Récemment une fille de 12 ans a accouché. Le père, un homme de 29 ans, n'a pas été reconnu coupable de viol par le procureur.» Elle ajoute : «En cas de pathologie grave et irrémédiable du fœtus, il peut y avoir avortement. Mais il y a de fait très peu d'exams prénataux. Certains médecins évitent d'en faire en invoquant leur clause de conscience.»

Toujours mobilisée, Barbara Nowacka, prix 2017 Simone de Beauvoir, ne compte pas en rester là. Et compte désormais en appeler à l'Europe que l'avortement soit inscrit dans la charte européenne des droits fondamentaux. Sa juste place.

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

19 - Rencontre internationale : «Paroles de Femmes contre les Féminicides » - En hommage à Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez, militantes kurdes, assassinées à Paris le 9 janvier 2013

Chères Amies, Chères camarades, Quatre ans après les assassinats de Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez le 9 Janvier 2013, nous attendons toujours que justice soit faite. Bien que tous les éléments du dossier pointent la responsabilité des services secrets turcs (MIT), ceux-ci n'ont

jamais été mis en cause par les autorités françaises qui préfèrent préserver leurs relations économiques et politiques avec l'Etat turc plutôt que de faire la lumière sur cette affaire «embarrassante», d'autant plus qu'elle met également en cause leurs propres services de renseignement.

Le 17 janvier dernier, après quatre longues années de lutte incessante pour la Vérité et la Justice, nous avons appris le décès de «l'assassin présumé», Omer Guney, seul individu poursuivi dans cette affaire. Son procès devait se tenir devant la Cour d'assises de Paris, un mois plus tard, le 23 janvier 2017. Les camarades de Sakine, Fidan et Leyla, leurs familles et l'ensemble du peuple kurde sont ainsi privés d'un procès public qui aurait permis de juger, non seulement l'exécutant, mais aussi et surtout le commanditaire - l'Etat turc - et aussi de dévoiler la responsabilité des services français de renseignement.

Sakine, Fidan et Leyla étaient féministes et militantes politiques kurdes. Leur meurtre est un féminicide, phénomène universel qui recouvre les atteintes à la vie des femmes et toutes les violences physiques, psychologiques, économiques et sociales, ainsi que toutes les discriminations exercées à l'encontre des femmes. Le féminicide touche toutes les femmes, quel que soient leur âge, leur appartenance ethnique, leur religion ou leur culture. Mais ses auteurs et commanditaires sont rarement jugés. Et, quand ils sont jugés, ils bénéficient de réductions de peines.

Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez, qui représentent trois générations de révolutionnaires kurdes, ont joué chacune un rôle important dans le développement de la lutte de libération des femmes, aussi bien sur le plan social que politique. Pour poursuivre cette lutte et réunir nos forces contre les féminicides, nous proposons une Rencontre internationale de femmes, en hommage à Sakine, Fidan et Leyla, le 24 Janvier 2017, soit, symboliquement ; un jour après la date du procès qui devait juger leur assassinat.

Nous vous invitons à participer nombreuses à cet évènement qui offrira une tribune libre aux participantes. Nous voulons que cette rencontre soit riche de réflexions et de partages d'idées et d'expériences sur les moyens et stratégies de lutte contre les féminicides, sur le combat contre l'impunité, et qu'elle soit un premier pas vers la construction d'un réseau international de lutte contre les féminicides.

13h00-13h20 : Accueil

13h20-13h30 : Ouverture par Hélène Bidard, adjointe à la maire de Paris chargée des questions relatives à l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et des droits humains

13h30- 14h15 : « Enjeux Politiques et Juridiques du féminicide » : Modération : Nursel Kilic, Représentation Internationale du Mouvement des Femmes Kurdes ; Gabriela Conder, Avocate des Mères de la Place de Mai, Barreau des Avocats de Buenos Aires ; Virginie Dusen, Avocate des Familles des militantes kurdes Sakine, Fidan et Leyla

14h15-15h00 : Questions, interventions, tribune libre

15h00-15h45 : « Féminicides et Assassinats Politiques » : Modération : Laure Marchand, Journaliste ; Jacqueline Derens, Collaboratrice de Dulcie September ; Sylvie Jan, Présidente de l'Association de Solidarité France-Kurdistan ; Vania Martin, Marche Mondiale des Femmes Royaume-Unis.

15h45-16h30 : Questions, interventions, tribune libre ; 16h30-16h50 : Pause Café

16h50-17h35 : Stratégies de lutte contre les Féminicides : Modération : Clotilde Fauroux- Collectif Solidarité Femmes Kobane ; Une représentante Mouvement des Femmes Kurdes en Europe ; représentante de Femmes Solidaires

17h35-18h30 : Questions, interventions et tribune Libre

Résolution Finale

Mardi 24 janvier 2017 - à partir de 13h00 ; Mairie du 2^{ème} arrondissement de Paris, Salle Jean Dame ; Inscription par mail à cette adresse : colloquefeminicide2017@gmail.com

20 - Film-Débat : « L'homme qui répare les femmes : la colère d'Hippocrate » de Thierry Michel et Colette Braeckman - 25 janvier - Paris

« L'homme qui répare les femmes : la colère d'Hippocrate » de Thierry Michel et Colette Braeckman relate l'histoire du docteur Mukwege (Prix Sakharov 2014), internationalement connu comme celui qui répare les milliers de femmes, violées durant 20 ans de conflits dans la région du Kivu à l'est du Congo RDC ... et qui doit aussi être reconnu comme celui qui a dénoncé les collusions entre les militaires qui se conduisent en prédateurs sexuels et multinationales minières qui organisent la prédation économique.

Ce film sera suivi d'un débat. L'occasion de prendre conscience que les guerres se font d'abord sur le corps des femmes et que la conquête de la paix est inséparable de l'émancipation.

25 janvier ; le cinéma de Munster

21 - La prouesse et le risque : Genre et professions "à risques" - Les Amphis du Mage - 1^{er} février

Le Mage organise un débat dans le cadre des "Amphis du Mage" : « La prouesse et le risque : Genre et professions "à risques" à l'occasion de la parution du n° 36 de Travail, genre et sociétés Ouverture par Rachel Silvera, économiste, Université Paris Ouest - CERLIS, Co-directrice du Mage. Introduit et animé par Marlaine Cacouault-Bitaud, sociologue, Université de Poitiers, GRESCO, Guillaume Malochet, sociologue, CNAM, Paris.

Avec : Antoine Duarte, psychologue du travail, Université Paris-Descartes, PCPP ; Isabelle Gernet, psychologue clinicienne, Université Paris-Descartes, PCPP ; Angèle Grövel, sociologue, Université Paris-Descartes, CERLIS ; Florence Legendre, sociologue, Université de Reims, CEREP ; Juliette Rennes, sociologue et historienne, EHESS, CEMS ; Denis Ruellan, sciences de l'information et de la communication, Paris-Sorbonne, CELSA ; Jasmina Stevanovic, sociologue, Université Paris-Descartes, CERLIS

Mercredi 1er février 2017 de 17h à 19h. Amphithéâtre Durkheim - escalier I (galerie Claude Bernard) 14 rue Cujas - 75005 Paris. L'entrée est libre, dans la limite des places disponibles Pour la bonne organisation de ce débat, merci de confirmer votre venue par retour de mél à mage.cnrs@shs.parisdescartes.fr (avant le lundi 30 janvier)

22 - Journées Intersyndicales Femmes - 16 et 17 mars 2017 - À l'initiative de la CGT, de la FSU, et de l'Union syndicale Solidaires

Les thèmes : Austérité et perspectives de genre ; Femmes - Hommes : des différences naturelles ? ; Femmes et numérique ; IVG, une lutte d'actualité

Jeu 16 mars : 9 h - 10 h : Accueil des participant-es

10 h - 13 h : Austérité et perspectives de genre - Intervenante de la commission ATTAC Genre ; Isabelle Guérin, socio-économiste IRD ; Jessica Di Santo & Selena Carbonero, FGTB - Débat

14 h 30 - 17 h 30 : Femmes - Hommes : Des différences naturelles ? Construction sociale des corps sexués :

• Film « Hommes grands, femmes petites » de Priscille Touraille, Socio-anthropologue au CNRS - Débat

• Odile Fillod, sociologue ; Muriel Salle, historienne Lyon 1 ; Cécile Ottogali, historienne du sport et de l'EPS Lyon 1 - Débat

Vendredi 17 mars

9 h - 12 h : Femmes et numérique - Isabelle Collet, chercheuse en sciences de l'éducation - Genève ; Bibia Pavard, historienne IFP-Panthéon Assas, CARISM ; Josiane Jouët, professeure en Science de l'information et de la communication

IFP-Panthéon Assas, CARISM ; Intervention Syndicale - Débat

13 h 30 - 16 h 30 : IVG, une lutte d'actualité - Hazal Atay de Women on Waves - Hollande ; Natalia Broniarczyk - Pologne ; Planning Familial 93 - Débat
18 h Pot féministe

CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ, EXPOS, SORTIES...

23 - Thé dansant des Bénines au Tango - 15 janvier - Paris

Troquez vos godillots pour des chaussures de danse et profitez d'une soirée festive avec les Bénines. Cette année une nouvelle DJ sera aux manettes.

Faites connaître cette soirée autour de vous. Le thé au gazon est l'occasion de promouvoir l'association et de la soutenir par le reversement des entrées aux Bénines. Participez à un moment inoubliable

Dimanche 15 janvier de 18h à 23h. Au Tango, 13 rue au Maire, 75003 Paris, M° Arts et Métiers (lignes 3 et 11) de 18h à 23h, entrée 6€ - 4€ pour les adhérentes Bénines. Prévoyez de la monnaie pour donner le sourire à nos caissières.

24 - Des débats à la Librairie Violette and CO

- 28 janvier - Soirée de soutien à Asli Erdogan, écrivaine et journaliste turque, en présence de Pinar Selek

Écrivaine, journaliste et militante turque, Asli Erdogan est l'une des nombreuses victimes de la purge organisée par le président turc, Recep Tayyip Erdogan, à la suite du coup d'Etat manqué du 16 juillet. Elle a été détenue de août à fin décembre sous l'accusation de collaboration avec un journal pro-kurde, « appartenance à une organisation terroriste » et « trouble à l'ordre public ».

Son dernier roman, *Le Bâtiment de pierre* (Actes Sud, 2013), raconte l'enfer de la détention carcérale, une épreuve à laquelle elle a été confrontée pour avoir rédigé dans les colonnes d'Ozgür Gündem, des éditoriaux favorables à la cause kurde. Physicienne de formation, Asli Erdogan a pris la défense des minorités (Kurdes, Arméniens, transsexuels) depuis les années 1990. Tous ses livres traduits en français sont publiés par les éditions Actes Sud. Son prochain ouvrage à paraître en français début janvier, *Le Silence même n'est plus à toi*, regroupe des articles et des chroniques.

Pinar Selek est une écrivaine et sociologue turque, arrêtée et emprisonnée en 1998. Depuis lors, elle est harcelée et poursuivie par la justice turque. En 2008, elle quitte la Turquie pour l'Allemagne puis pour la France. Elle a publié plusieurs essais et un roman.

-27 janvier - 19h - Rencontre avec Françoise Armengaud, Katy Barasc, Suzette Robichon et Catherine Gonnard pour la parution de « Penser la langue, l'écriture, le lesbianisme : entretiens avec Michèle Causse (ed. Sans fin)

Ce livre rassemble huit entrevues, dont deux inédites, que Michèle Causse a accordées à Françoise Armengaud, Dominique Bourque, Gloria Escomel, Catherine Gonnard, Framboise Leclère, Nadine Ltaif, Francine Pelletier et Lise Weil. Celles-ci ont été réalisées au Québec et en France entre les années 1986 et 2009. Le recueil est préfacé par Suzette Robichon, co-fondatrice en 1983, avec Michèle Causse et Sylvie Bompis, de la revue *Vlasta* « revue des fictions/utopies amazoniennes », et postfacé par Katy Barasc avec qui Michèle Causse a conçu *Requiem pour il et elle* (iXe, 2014). Depuis la parution de *L'Encontre*, (des Femmes 1975) Michèle Causse construit son œuvre polyphonique : elle alterne fictions, essais théoriques, poésie, pièce de théâtre, traductions de l'anglais et de l'italien. Elle collabore à diverses revues (*Sorcières, Masques, Lesbia, Le Nouveau Commerce*). Jusqu'à sa mort choisie en 2010, Michèle Causse explore l'écriture à venir, chaque texte renouvelant le combat avec cette langue inhospitalière aux exilées du dire, dont elle dénonce la monosémie meurtrière. L'œuvre de Michèle Causse est œuvre d'une contemporaine majeure, en accord - souvent avant la lettre - avec les pensées aujourd'hui en acte dans la polyphonie qui est la sienne. <http://www.violetteandco.com/librairie/spip.php?article977>

25 - Journée de débats et de rencontre autour de l'exposition « Prémées coupables » - 31 janvier - Paris

14h à 15h : Visite guidée de l'exposition « Prémées coupables » par Pierre Fournié, commissaire de l'exposition, conservateur général du patrimoine ;

15 à 16h : Table ronde : « Prémées coupables - Femmes et justice ; Animation du débat par Moira Sauvage, journaliste et auteurs de « Guerrières ! A la rencontre du sexe fort », Isabelle Rome, présidente de Cour d'Assistes à la Cour d'Appel de Versailles ; Violaine Challéat-Fonck, conservatrice en chef du patrimoine au département de la Justice et de l'Intérieur des Archives nationales ; Julie Doyon, membre du comité scientifique de l'exposition, docteure et professeure agrégée d'histoire à l'Université de Paris 13.

16h à 17h : Visite guidée de l'exposition par Pierre Fournié.

17h à 18h : Table ronde « Archives, nom féminin pluriel ? - Histoire des femmes et du féminisme » - Animation du débat par Moira Sauvage ; Annie Metz, conservatrice en chef directrice de la bibliothèque Marguerite Durand ; Leila Slimani, journaliste et écrivaine, Prix Goncourt 2016.

Archives nationales, Hôtel de Soubise, 60 rue des Francs Bourgeois, 75003 Paris, Métro Hôtel de ville ou Rambuteau. Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Confirmer votre présence : communication.archives.nationales@cluture.gouv.fr